
POLITIQUE DE SÉLECTION DES CANDIDATS PRÉSENTÉS À LA SOIRÉE HONNEURS AUX ATHLÈTES DE LA VILLE DE MAGOG

À chaque année, la Ville de Magog nous demande d'identifier quatre patineurs du Club qui seront honorés lors de la soirée Honneurs aux Athlètes. Afin de permettre aux membres du conseil d'administration de faire une sélection appropriée, nous proposons les critères de sélection suivant selon les différentes catégories retenues par la Ville.

Tout d'abord, il est à noter que pour être admissible dans chacune des quatre catégories, un patineur doit être membre en règle du Club de Patinage Artistique des Libellules au moment de sa mise en candidature. *En cas d'égalité dans une ou l'autre des catégories (sauf pour la catégorie recrue de l'année), un tirage au sort déterminera le gagnant.*

Catégorie Recrue de l'année

Admissibilité :

La catégorie Recrue de l'année sera réservée aux patineurs inscrits dans la catégorie Patinage Plus au cours de la dernière année d'activité. Les patineurs admissibles seront ceux qui en seront à leur première année de participation à cette catégorie.

Calcul des points :

Un 0.33 pts sera accordé pour chacun des rubans passés au cours de la dernière année. De plus, les points cumulés lors de la participation aux compétitions, tel que cumulés pour établir les solos du spectacle seront pris en compte. Le total des deux éléments sera établi et le patineur ayant le plus de points sera retenu. *En cas d'égalité, nous prioriserons un patineur qui aura participé à des compétitions par rapport à un autre qui aura cumulé uniquement des écussons.*

Catégorie Meilleure Performance

Admissibilité :

Seuls les patineurs des catégories Aucun Test et Préliminaires et Plus seront admissibles à cette catégorie.

Calcul des points :

Les points seront compilés selon les résultats des compétitions tenues entre le mois d'avril et le mois de mars de chaque année. Le calcul des points se fera selon les barèmes utilisés dans l'établissement des solos du spectacle.

Catégorie Amélioration

Admissibilité :

Les patineurs des catégories Patinage Plus, Aucun Test et Préliminaires et Plus sont admissibles dans cette catégorie.

Calcul des points :

Pour les patineurs de la catégorie Patinage Plus :

Les points seront accordés en fonction des écussons réussis soit :

- 0.75 point pour l'étape 1
- 0.75 point pour l'étape 2
- 0.75 point pour l'étape 3
- 1.0 point pour l'étape 4
- 1.0 point pour l'étape 5
- 1.0 point pour l'étape 6

Pour les patineurs des catégories Aucun Test et Préliminaires et Plus :

Les points seront accordés en fonction de chacun des tests de danses, de style libre, d'habiletés, de compétition et d'interprétation réussis au cours de l'année soit du mois de mai au mois de mars. Les points accordés seront les suivants :

- Tests de danses: 0.75 point
- Programmes d'interprétation : 0.75 point
- Tests de style libre : 1.5 points
- Tests d'habiletés: 2.0 points

Le patineur qui aura cumulé le plus de point indépendamment de sa catégorie sera retenu.

Catégorie Esprit Sportif

Admissibilité :

Tous les patineurs des catégories Aucun Test et Préliminaires et Plus.

Critère de sélection :

À la fin de l'année, nous demanderons à tous les patineurs d'identifier le patineur qui a le plus fait preuve d'esprit sportif, de camaraderie et de persévérance durant la dernière année.

Adopté par le C.A. le 2015/07/20